

## SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 NOVEMBRE 2020 COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le Conseil communautaire convoqué en application de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales le 5 novembre 2020, s'est réuni le 12 novembre 2020 à 17 heures 15, au Parc d'exposition du Breil - avenue du Breil - 49400 Saumur, sous la Présidence de Monsieur Jackie GOULET.

### Etat des présents à l'ouverture de la séance :

#### Présents : (61)

Jackie GOULET, Sylvie PRISSET, Michel PATTEE, Isabelle DEVAUX, Frédéric MORTIER, Jérôme HARRAULT, Rodolphe MIRANDE, Grégory PIERRE, Marc BONNIN, Anatole MICHEAUD, Sophie METAYER, Guy BERTIN, Sandrine LION, Eric MOUSSERION, Eric TOURON, Sophie TUBIANA, Thomas GUILMET, Astrid LELIEVRE, Didier ROUSSEAU, Armel FROGER, Jean-Philippe RETIF, Yves BOUCHER, Armelle PONCET, Isabelle GRANDHOMME, Gérard POLICE, Jean-Pierre ANTOINE, Guillaume MARTIN, Pierre-Yves DOUET, Jacky MARCHAND, Eric LEFIEVRE, Isabelle ISABELLON, Laurent NIVELLE, Benoît LEDOUX, Alain BOISSONNOT, Christian GALLÉ, Didier GUILLAUME, Gilles TALLUAU, Jacqueline TARDIVEL, Sylvie BEILLARD, Jean-François MIGLIERINA, Béatrice BERTRAND, Loïc BIDAULT, Arlette BOURDIER, Laurence CAILLAUD, Christophe CARDET, Bruno CHEPTOU, Michel DELPHIN, Stéphanie ELIE, Dominique GACHET, Colette GAGNEUX, Béatrice GUILLON, Bernard HENRY, Didier HUCHEDE, Sylvain LEFEBVRE, Claudie MARCHAND, Marc-Antoine NERON, Noël NERON, Nicole PEHU, Bruno PROD'HOMME.

#### Dont suppléé(s) remplacé(s) :

Alain BOURDIN par Laurent FERTE, Fabrice BARDY par Marie-Odile LE MERCIER

#### Excusés : (9)

Christian RUAULT, Gilles ROUSSILLAT, Pierre-Yves DELAMARE, Gilles BARDIN, Bertrand CHANDOUINEAU, Marie-Luce DURAND, Géraldine LE COZ, Teddy LOCHARD, Nathalie SECOUÉ

#### Dont excusés ayant donné pouvoir : (7)

Gilles ROUSSILLAT à Isabelle ISABELLON, Pierre-Yves DELAMARE à Gilles TALLUAU, Gilles BARDIN à Rodolphe MIRANDE, Marie-Luce DURAND à Jérôme HARRAULT, Géraldine LE COZ à Thomas GUILMET, Teddy LOCHARD à Isabelle DEVAUX, Nathalie SECOUÉ à Michel DELPHIN.

#### Absents : (11)

Yann PILVEN Le SEVELLEC, Thierry MORISSET, Jeannick CANTIN, Pierre de BOUTRAY, Emmanuel BRAULT, Gaëlle FAURE, Benoit LAMY, Nathalie LIEBAULT, Nathalie MORON, Sylvie TAUGOURDEAU, Patricia VILLARME

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président ouvre la séance,

Se prononçant ensuite sur les diverses questions inscrites à l'ordre du jour, le Conseil Communautaire désigne Grégory PIERRE et Guy BERTIN pour remplir les fonctions de secrétaires de séance

DELIBERATION N° 2020-180- DC

### DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE VERS LE PRÉSIDENT - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION 2020-124 DC DU 30 JUILLET 2020 - COMPLÉMENT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- ✓ de confier ainsi qu'il suit les acquisitions et ventes de biens immobiliers :
  - le conseil communautaire au-delà d'un prix de 750 000 €
  - le bureau communautaire entre 250 000 et 750 000 €
  - le Président en dessous de 250 000 €

- ✓ **de permettre au Président de subdéléguer les attributions qui lui ont été déléguées par délibération du 30 juillet 2020, à savoir :**
  - approuver et signer tout avenant au contrat enfance-jeunesse
  - approuver et signer toute convention pour la prise en charge financière du transport dans le cadre de l'organisation des visites de sites de gestion des déchets ;
  - décider la conclusion et la révision du louage de choses inférieur ou égal à douze ans
  
- ✓ **d'annexer à la présente délibération l'état exhaustif des attributions légales du conseil, des attributions pour lesquelles le conseil a décidé de rester compétent, les attributions déléguées au Bureau ainsi que les attributions déléguées au Président, modifié en ce qui concerne les subdélégations que le Président peut accorder.**

Résultat des votes : « Pour » = 68; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

**DELIBERATION N° 2020-181- DC**

**ACQUISITION DES LOCAUX SITUÉS 11-13 RUE DU MARÉCHAL LECLERC À SAUMUR AUPRÈS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE MAINE ET LOIRE**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :**

- **D'AUTORISER** l'acquisition auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine et Loire de l'ensemble immobilier situé 11-13, rue du Maréchal Leclerc à Saumur d'une superficie totale de 1 413,82 m<sup>2</sup> sur les parcelles de références cadastrales BL 449 et BL 450 à hauteur de 1 300 000 euros net de taxes,
- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Président ou son représentant pour signer les actes à intervenir, et notamment toutes les pièces qui lui sont subséquentes,
- **D'APPROUVER** que l'acte de vente et notamment toutes les pièces qui lui sont subséquentes, soient établis en la forme administrative,
- **D'AUTORISER** la prise en charge par la Communauté d'Agglomération des frais liés à cette acquisition,
- **D'AUTORISER** l'imputation des dépenses résultant de cette acquisition sur le budget de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

Résultat des votes : « Pour » = 67; «Contre» = 0; « Abstention » = 1

**DELIBERATION N° 2020-182- DC**

**RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES (ROB) 2021 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE (CASVL)**

Le rapport sur les orientations budgétaires constitue une étape politique fondamentale dans la construction du budget d'une collectivité.

Il est procédé à la présentation de ce rapport, établi sur le fondement notamment des articles L. 2312-1, L. 3312-1 et L. 4312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ; le rapport sur les orientations budgétaires précise les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des dépenses et des recettes aussi bien en fonctionnement (personnel, fiscalité, concours financiers,...) qu'en investissement (engagements pluriannuels) ainsi que la structure et la gestion de la dette,

Sont également commentées les annexes que constituent le rapport sur le développement durable ainsi que le rapport sur l'égalité Hommes – Femmes au sein des services communautaires et le plan prévisionnel d'investissement.

Sur la base de ce rapport, le débat d'orientations budgétaires vise à éclairer le vote des élus et à permettre à l'exécutif de tenir compte des discussions afin d'élaborer des propositions qui figureront dans le budget primitif.

Après que le débat a eu lieu, plus personne ne demandant la parole, le Président constate que le débat d'orientations budgétaires s'est tenu, conformément à la législation.  
Le budget 2021 devrait être présenté à l'assemblée délibérante en sa séance du 17 décembre 2020.

#### **DELIBERATION N° 2020-183- DC**

#### **SAUMUR HABITAT - ADHÉSION À LA SOCIÉTÉ ANONYME DE COOPÉRATION HABITAT RÉUNI - AUTORISATION DU CONSEIL**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :**

- **D'AUTORISER** Saumur Habitat à adhérer à la SAC du groupe Habitat Réuni et à mener toutes les actions et formalités nécessaires à cette adhésion.

Résultat des votes : « Pour » = 60; « Contre » = 0; « Abstention » = 6

#### **DELIBERATION N° 2020-184- DC**

#### **CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC LA SOCIÉTÉ LOIRE EVENEMENT ORGANISATION (L.E.O) CONCERNANT LA GESTION DU BREIL**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération ou son représentant à conclure la convention d'occupation temporaire du domaine public non constitutive de droits réels avec la SARL Loire Évènement Organisation à compter du 1er janvier 2021 et ce, jusqu'au 29 juin 2034, étant entendu que la mise à disposition effective de l'espace événementiel du Breil interviendra une fois l'interdiction d'ouverture de l'E.R.P. levée,
- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Président ou son représentant pour signer les actes à intervenir, et notamment toutes les pièces qui lui sont subséquentes,
- **D'IMPUTER** les recettes résultant de cette convention sur le budget de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

Résultat des votes : « Pour » = 66; « Contre » = 0; « Abstention » = 0

**DELIBERATION N° 2020-185- DC****PLU LOIRE-LONGUÉ, PLU GENNES-VAL-DE-LOIRE, PLU TUFFALUN : MISE À JOUR DE LA DÉFINITION DE LA GOUVERNANCE DES DOCUMENTS D'URBANISME AVEC LES COMMUNES**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :**

- **d'ARRETER** la mise à jour des modalités de collaboration entre la Communauté d'Agglomération « Saumur Val de Loire » et ses communes membres, en réaffirmant la gouvernance mise en place dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme, avec une mise au point sur la composition de l'instance Comité de Pilotage.

Résultat des votes : « Pour » = 66; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

**DELIBERATION N° 2020-186- DC****CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE : DÉSIGNATION DES MEMBRES REPRÉSENTANTS**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :**

- **D'APPROUVER** la proposition de représentation des élus communautaires siégeant au Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

- **DE DESIGNER** les représentants suivants :

<b>Organisme</b>	<b>Nom-Prénom</b>
SAUMUR	Mme LELIEVRE Astrid M. NERON Noël M. CARDET Christophe M. PROD'HOMME Bruno
MONTREUIL-BELLAY	Mme MARCHAND Claudie
LONGUE-JUMELLES	M. LEFEBVRE Sylvain
ALLONNES	Mme DURAND Marie-Luce
DOUE-EN-ANJOU	Mme GAGNEUX Colette
GENNES-VAL-DE-LOIRE	M. HUCHEDE Didier
<b>MEMBRES DE LA COMMISSION POLITIQUES SOCIALES</b>	
BELLEVIGNE-LES-CHATEAUX	Mme PRISSET Sylvie
DISTRE	Mme LAMANDE Catherine
VARENNES-SUR-LOIRE	Mme JOUSSELIN Christine

Résultat des votes : « Pour » = 66; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

**DELIBERATION N° 2020-187- DC****AVENANT À LA CONVENTION NPNRU (NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN)**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :**

- **D'APPROUVER** l'avenant à la convention NPNRU en date du 9 septembre 2019 ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer le présent avenant.

Résultat des votes : « Pour » = 65; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

**DELIBERATION N° 2020-188- DC**

**REPRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION AU SEIN DE L'ASSOCIATION COORDINATION AUTONOMIE**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :**

- **DECIDER** que la Communauté d'Agglomération sera représentée au sein de l'association Coordination Autonomie par Madame Sophie METAYER comme titulaire.

Résultat des votes : « Pour » = 65; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

**DELIBERATION N° 2020-189- DC**

**REPRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION AU SEIN DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE LONGUÉ-JUMELLES**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :**

- **ABROGER** la délibération n°2020-105 DC du 30 juillet 2020 par laquelle le Conseil communautaire a désigné deux représentants de la Communauté d'Agglomération au conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Longué-Jumelles ;

- **DÉCIDER** que la Communauté d'Agglomération sera représentée au sein du conseil du Centre Hospitalier de Longué-Jumelles par : Monsieur Jackie GOULET

Résultat des votes : « Pour » = 65; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

**DELIBERATION N° 2020-190- DC**

**COMITÉ DES PARTENAIRES - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :**

- d'**APPROUVER** la création du comité de partenaires,
- d'**ACCEPTER** le principe de fonctionnement et la composition tels que définis ci-dessus,
- de **FIXER** la composition de ce comité de partenaires :

<b>Comité de Partenaires</b>	
<b>Président du comité</b>	Jackie GOULET
<b>Vice-Président en charge des mobilités</b>	Anatole MICHEAUD
<b>Élus de la Commission Mobilités</b>	1. Alain BOISSONNOT (Souzay Champigny)
	2. Thomas GUILMET (Saumur)
	3. Raphaël MENANT (Gennes-Val-de-Loire)
	4. Thierry NAUDIN (Vivy)

<b>Représentants de la société civile</b>	1 représentant du Conseil de Développement
	2. Un collège de représentants des employeurs
	3. Un collège de représentants des usagers

Résultat des votes : « Pour » = 65; « Contre » = 0; « Abstention » = 0

**DELIBERATION N° 2020-191- DC**

**RÉSEAU DE TRANSPORT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE - TARIFICATION 2020-2021 CRÉATION D'UN TICKET DÉPANNAGE À PARTIR DU 1ER JANVIER 2021**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :**

- **d'AUGMENTER** le tarif unitaire vendu à bord du véhicule de 1,40€ à 2€ pour limiter son achat. et de le nommer nouveau titre « Ticket de dépannage » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ; En cas de paiements en espèces pour les titres vendus à bord, il sera demandé de faire l'appoint ;
- **de CREER** un ticket dématérialisé à 1,40€ vendu sur une application mobile ou autre support ;

Résultat des votes : « Pour » = 65; « Contre » = 0; « Abstention » = 0

**DELIBERATION N° 2020-192- DC**

**RÉSEAU DE TRANSPORTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION - CONTRAT "OBLIGATION DE SERVICE PUBLIC" POUR L'EXPLOITATION DU RÉSEAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE : AVENANT N°2**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :**

**DE REALISER** un avenant n°2 afin de prendre en compte les ajustements de services et l'actualisation des annexes suivantes :

- l'annexe 2 « description des services du réseau » transport scolaire ;
- l'annexe 3 « Offre kilométrique de référence pour le réseau » ;
- l'annexe 8 « Biens mis à disposition par l'AOM » ;
- l'annexe 10 « Plan de renouvellement et objectif d'âge maximal et moyen du parc de véhicules » ;
- l'annexe 11 « investissement biens mis à disposition par le prestataire » ;
- l'annexe 15 « compte d'exploitation prévisionnel ».

Résultat des votes : « Pour » = 65; « Contre » = 0; « Abstention » = 0

**DELIBERATION N° 2020-193- DC**

**ALTER ENERGIES - AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DANS LA SAS CENTRALE SOLAIRE CHAMP DE LIVEAU DUE À L'INSTALLATION DE 2 MWC SUPPLÉMENTAIRES**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :**

- **D'APPROUVER** la participation financière complémentaire de la SAEML "Alter Energies" dans la SAS Centrale Solaire Champ de Liveau dédiée au portage du projet de la Centrale solaire au sol Champ de Liveau à Montreuil-Bellay à une hauteur maximale de 1 281 064 € sous forme de capital (500 €) et le solde en avances d'associé due à l'installation de 2 Mwc supplémentaires et ainsi porter le projet d'une puissance de 5 Mwc à 7 Mwc ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision et, notamment, à la notifier à la Société Alter Energies.

Résultat des votes : « Pour » = 64; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

**DELIBERATION N° 2020-194- DC**

**ALTER ENERGIES - AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DANS LA SAS PARC EOLIEN DE L'HYRÔME**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :**

- **D'APPROUVER** l'augmentation de la participation financière de la SAEML "Alter Energies" dans la SAS Parc Eolien de l'Hyrôme pour porter cette participation à une hauteur maximale de six cent douze mille six cent soixante-dix-sept euros et quarante centimes (612 677,40 €) sous forme d'avances d'associé pour la porter de 1 425 000 € à 2 037 677.40 € ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision et, notamment, à la notifier à la Société Alter Energies.

Résultat des votes : « Pour » = 64; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

**DELIBERATION N° 2020-195- DC**

**ALTER ENERGIES - PRISE DE PARTICIPATION DANS LA SCIC-SAS "BAUGEOIS VALLÉE ENERGIES RENOUVELABLES" DÉDIÉE NOTAMMENT AU PORTAGE DU PROJET DE LA STATION BIOGNV DE LASSE**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :**

- **D'APPROUVER** la participation financière de la SAEML "Alter Energies" au capital social de la SCIC-SAS « Baugeois Vallée Energies Renouvelables » dédiée au portage du projet de la Station BioGNV de Lasse pour un montant maximum de cinquante-deux mille euros (52 000 €), soit l'acquisition à hauteur de 26 % des actions de la société ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision et, notamment, à la notifier à la Société Alter Energies.

Résultat des votes : « Pour » = 64; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

**DELIBERATION N° 2020-196- DC**

**VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION FORFAITAIRE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DE MAINE ET LOIRE (SIEML) POUR LES OPERATIONS DE DEPANNAGE EFFECTUEES ENTRE LE 1ER SEPTEMBRE 2019 ET LE 31 AOÛT 2020 SUR LE RESEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :**

- **DE VALIDER** le versement de la participation forfaitaire pour les opérations de dépannage du réseau d'éclairage public, effectuées entre le 1<sup>er</sup> septembre 2019 et le 31 août 2020, d'un montant de 16 417,24 € TTC, correspondant à 75% du montant HT des travaux, au profit du SIEML ;
- **D'AUTORISER** le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Résultat des votes : « Pour » = 64; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

**DELIBERATION N° 2020-197- DC**

**LIQUIDATION DE L'EX-SYNDICAT D'EAU POTABLE DU SMAEP MONTSOREAU-CANDES : CONDITIONS ADMINISTRATIVES, TECHNIQUES ET FINANCIÈRES**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :**

- **D' APPROUVER** la convention de liquidation du SMAEP Montsoreau-Candes établie avec la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire, annexée à la présente délibération ;
- **D'APPROUVER** le procès-verbal de transfert établi par la trésorerie ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à effectuer les démarches nécessaires et à signer la convention de liquidation établie avec la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire.

Résultat des votes : « Pour » = 63; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

**DELIBERATION N° 2020-198- DC**

**STATUTS DE LA RÉGIE À AUTONOMIE FINANCIÈRE, SANS PERSONNALITÉ MORALE, DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE - APPROBATION**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :**

**DE CREER** pour gérer le service d'assainissement collectif, une régie dotée de la seule autonomie financière ;

- **DE FIXER** la date de création de la régie au 1<sup>er</sup> JANVIER 2021 ;
- **DE CONFIER** à cette régie la mission de gestion du service public de l'assainissement collectif sur le périmètre défini dans les statuts joints ;



- **D'ADOPTER** pour cette régie les statuts qui figureront en annexe de la présente délibération ;
- **DE REPORTER** la fixation du montant de la dotation initiale à l'issue du vote du budget soit 2021.

Résultat des votes : « Pour » = 62; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

**DELIBERATION N° 2020-199- DC**

**STATUTS DE LA RÉGIE À AUTONOMIE FINANCIÈRE, SANS PERSONNALITÉ MORALE, DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE - APPROBATION**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :**

- **DE CREER** pour gérer le service d'eau potable, une régie dotée de la seule autonomie financière
- **DE FIXER** la date de création de la régie au 1<sup>er</sup> JANVIER 2021 ;
- **DE CONFIER** à cette régie la mission de gestion du service public de l'eau potable sur le périmètre défini dans les statuts joints ;
- **D'ADOPTER** pour cette régie les statuts qui figureront en annexe de la présente délibération ;
- **DE REPORTER** la fixation du montant de la dotation initiale à l'issue du vote du budget soit 2021.

Résultat des votes : « Pour » = 62; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

**DELIBERATION N° 2020-200- DC**

**ZONE D'ACTIVITÉS DES AUBRIÈRES À SAUMUR - ACQUISITION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER SITUÉ 144, RUE DES LANDES ET 10, RUE DE LA TERRE BLANCHE**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération ou son représentant d'exercer le droit de priorité dont dispose la Communauté d'Agglomération à l'occasion de l'aliénation du bien situé 144 rue des Landes de Terrefort et 10 rue de la Terre Blanche à Saumur, cadastré section DI numéros 24 et 26 pour une contenance cadastrale totale de 4 188 m<sup>2</sup> au montant de 340 000 euros,
- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération ou son représentant pour signer les actes à intervenir, et notamment toutes les pièces qui lui sont subséquentes, ainsi que la déclaration d'intention d'aliéner,
- **D'AUTORISER** la prise en charge par la Communauté d'Agglomération des éventuels frais de notaires liés à cette acquisition,
- **D'AUTORISER** l'imputation des dépenses résultant de cette acquisition sur le budget de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

Résultat des votes : « Pour » = 62; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

**DELIBERATION N° 2020-201- DC**

**LEADER 2014-2020 - COMPOSITION DU COMITÉ DE PROGRAMMATION**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :**

Le Conseil Communautaire est invité à délibérer afin :

- **D'APPROUVER** la composition du Comité de Programmation

**COLLEGE PUBLIC**

<b>Prénom Nom</b>	<b>Titulaire ou suppléant</b>
Yann PILVEN LE SEVELLEC	Titulaire
Colette GAGNEUX	Titulaire
Nicole PEHU	Titulaire
Teddy LOCHARD	Titulaire
Alain BOURDIN	Suppléant
Jeannick CANTIN	Suppléant
Michel DELPHIN	Suppléant
Dominique GACHET	Suppléante

**COLLEGE PRIVÉ**

<b>Prénom Nom</b>	<b>Titulaire ou suppléant</b>
Stéphanie BOUGOUIN	Titulaire
Sandrine COURTIN	Titulaire
Christophe REVEILLE	Titulaire
Bernard LEMIERE	Titulaire
Jérôme VIAU	Titulaire
Thomas BADIN	Suppléant
Marie-Caroline CHAUDRUC	Suppléante
Jérôme DAVID	Suppléant
Angélique MAILET	Suppléante
Philippe PORCHÉ	Suppléant

- - **D'APPROUVER** le choix du Comité de Programmation de désigner Yann PILVEN LE SEVELLEC en tant que Président du Comité de Programmation

Résultat des votes : « Pour » = 62; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

**DELIBERATION N° 2020-202- DC**

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :**

- **D'ENTÉRINER** les modifications d'emplois telles que présentées ci dessous :

**Budget principal (1) :**

**1.Direction des Affaires Culturelles**

**SSIAP**

ANCIENNE SITUATION				NOUVELLE SITUATION			
Grade	Temps de travail	Type recrutement / Durée de l'engagement	Effectif		Grade	Temps de travail	Type recrutement / Durée de l'engagement
Adjoint technique – SSIAP – Direction des Affaires Culturelles	Temps complet	Emploi permanent. Si contractuel : Article 3-2 loi n°84-53 du 26/01/1984, vacance temporaire d'emploi, durée maximale d'un an renouvelable 1 fois	-1	+ 1	Adjoint technique – SSIAP – Direction des Affaires Culturelles	Temps complet	Emploi permanent. Si contractuel: Article 3-3-2° loi n°84-53 du 26/01/1984 - 3 ans maxi renouvelable dans la limite de 6 ans. A l'issue, renouvellement en CDI

**Lecture Publique**

ANCIENNE SITUATION				NOUVELLE SITUATION			
Grade	Temps de travail	Type recrutement / Durée de l'engagement	Effectif		Grade	Temps de travail	Type recrutement / Durée de l'engagement
Adjoint du patrimoine	Temps complet	Emploi permanent. Si contractuel : Article 3-2 loi n°84-53 du 26/01/1984, vacance temporaire d'emploi, durée maximale d'un an renouvelable 1 fois	-1	+ 1	Adjoint du patrimoine	Temps complet	titulaire
Assistant de conservation du patrimoine	Temps complet	Emploi permanent. Si contractuel : Article 3-2 loi n°84-53 du 26/01/1984, vacance temporaire d'emploi, durée maximale d'un an renouvelable 1 fois	- 1	+ 1	Assistant de conservation du patrimoine	Temps complet	titulaire

ANCIENNE SITUATION				NOUVELLE SITUATION			
Grade – fonction	Catégorie	Temps de travail	Effectif	Grade – fonction	Catégorie	Temps de travail	effectif
Attaché de conservation principal du patrimoine	A	Temps complet	-1	Assistant de conservation principal 1 <sup>è</sup> classe	B	Temps complet	+ 1

ANCIENNE SITUATION				NOUVELLE SITUATION				
Grade	Catégorie	Temps de travail	Effectif		Grade	Catégorie	Temps de travail	Type de recrutement/ Durée de l'engagement
assistant de conservation principal 1 <sup>è</sup> classe	B	Temps complet	-1	+ 1	adjoint du patrimoine	C	Temps complet	emploi permanent. Si contractuel : Article 3-2 loi n°84-53 du 26/01/1984, vacance temporaire d'emploi, durée maximale d'un an renouvelable 1 fois

ANCIENNE SITUATION				NOUVELLE SITUATION			
Grade – fonction	Catégorie	Temps de travail	Effectif	Grade – fonction	Catégorie	Temps de travail	effectif
Attaché principal de conservation du patrimoine	A	Temps complet	-1	Bibliothécaire principal	A	Temps complet	+ 1

### 2.Direction de l'Environnement et des Grands Équipements

ANCIENNE SITUATION				NOUVELLE SITUATION			
Grade – fonction	Catégorie	Temps de travail	Effectif	Grade – fonction	Catégorie	Temps de travail	effectif
Technicien principal 1 <sup>è</sup> classe	B	Temps complet	-1	Technicien principal 2 <sup>è</sup> classe	B	Temps complet	+ 1

### 3. Direction des Politiques Sportives

ANCIENNE SITUATION				NOUVELLE SITUATION				
Grade	Catégorie	Temps de travail	Effectif		Grade	Catégorie	Temps de travail	Motif/ durée de l'engagement
animateur territorial	B	Temps complet	-1	+ 1	rédacteur territorial	B	Temps complet	Détachement pour une durée d'un an

### 4.Transformations suite avancement de grade

#### Budget principal (1) :

GRADE	POSTE		GRADE
	-	+	
Adjoint administratif principal 2 <sup>è</sup> classe	- 1	+ 1	Adjoint administratif principal 1 <sup>è</sup> classe
Adjoint administratif	- 2	+ 2	Adjoint administratif principal 2 <sup>è</sup> classe

Adjoint technique principal 2è classe	- 1	+ 1	Adjoint technique principal 1è classe
Assistant de conservation principal 2è classe	- 1	+ 1	Attaché de conservation principal 1è classe
Technicien principal 2è classe	- 3	+ 3	Technicien principal 1è classe

**Budget eau potable (2) :**

GRADE	POSTE		GRADE
	-	+	
Adjoint technique	- 1	+ 1	Adjoint technique principal 2è classe
Technicien principal 2è classe	- 1	+ 1	Technicien principal 1è classe

Résultat des votes : « Pour » = 62; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

**DELIBERATION N° 2020-203- DC**

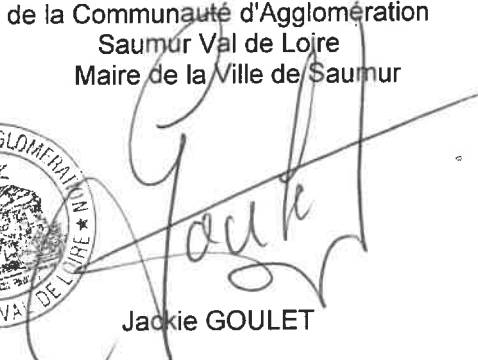

**PROLONGATION ET EXTENSION DU TÉLÉTRAVAIL À TITRE EXPÉRIMENTAL**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :**

- **D'APPROUVER** la prolongation et l'extension de l'expérimentation du télétravail, sous réserve des nécessités de service et de disponibilité du matériel de travail, à tous les agents de la collectivité dont les missions sont télétravaillables jusqu'au 31 décembre 2020.

Résultat des votes : « Pour » = 62; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

La séance est levée à **21 heures**

<p><b>Affichage légal au siège de la Communauté d'Agglomération : le 16 novembre 2020</b></p>	<p><b>Fait à Saumur, le 16 novembre 2020</b>  Le Président  de la Communauté d'Agglomération  Saumur Val de Loire  Maire de la Ville de Saumur</p>  <p>Jackie GOULET</p> 
---	--

PJ : état des décisions prises par délégation du conseil au Président et au Bureau - état des marchés et conventions

<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE</b>	<b>25</b>
<b>Domaine : COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS</b>	
Conseil communautaire du 12/11/2020	

**COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU BUREAU PRISES DANS SA SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2020 EN VERTU DES ATTRIBUTIONS QUI LUI ONT ETE DELEGUEES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**DECISION N° 2020-061- DB**

**CONVENTION PASSÉE ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE ET LA BGE ANJOU-MAYENNE - ANNÉE 2020**

**Le Bureau décide :**

- **D'APPROUVER** la convention à intervenir entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et la Boutique de gestion Anjou-Mayenne, dont l'objet consiste à fixer les conditions d'utilisation de la subvention de 5 000 € allouée au titre de l'année 2020 ;
- **D'AUTORISER** le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tous les actes qui peuvent être subséquents.

Résultat des votes : « Pour » = 37; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

**DECISION N° 2020-062- DB**

**CONVENTION PASSÉE ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE ET LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE MAINE-ET-LOIRE POUR LE FONCTIONNEMENT DE LA MAISON DE LA CRÉATION ET DE LA TRANSMISSION D'ENTREPRISES (MCTE) - ANNÉE 2020**

**Le Bureau décide :**

- **D'APPROUVER** la convention à intervenir entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire, dont l'objet consiste à fixer les conditions d'utilisation de la subvention de 5 000 € allouée au titre de l'année 2020, pour le fonctionnement de la MCTE Saumur et de définir le contrôle de son emploi
- **D'AUTORISER** le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tous les actes qui peuvent être subséquents.

Résultat des votes : « Pour » = 38; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

**DECISION N° 2020-063- DB**

**INITIATIVE ANJOU - CONVENTIONS DE SUBVENTION ET D'ABONDEMENT AU FONDS DE PRÊTS**

**Le Bureau décide :**

- **D'APPROUVER** la convention de subvention passée entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et l'Association Initiative Anjou, à hauteur de 15 000 € au titre de l'année 2020,
- **D'APPROUVER** la convention financière d'abondement au fonds de prêts Initiative Anjou pour un montant de 25 000 € ;
- **D'AUTORISER** le Président, ou son représentant, à signer lesdites conventions.

Résultat des votes : « Pour » = 39; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2020-064- DB

**DISPOSITIF D'AIDES AUX ENTREPRISES - CONVENTION PASSÉE ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE ET LA SOCIÉTÉ ACP - VOLET "MODERNISATION DE L'APPAREIL PRODUCTIF" (MAP)**

**Le Bureau décide :**

- **D'APPROUVER** la convention dont l'objet est de définir les engagements réciproques avec la société ACP et d'accorder le versement d'une subvention de 30 000 euros pour son projet d'investissement, dans le cadre du dispositif d'aides aux entreprises – Volet « Modernisation de l'Appareil Productif » ;
- **D'AUTORISER** le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tous les actes qui peuvent être subséquents.

Résultat des votes : « Pour » = 39; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2020-065- DB

**DISPOSITIF D'AIDES AUX ENTREPRISES - CONVENTION PASSÉE ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE ET LA SOCIÉTÉ ANJOU ÉTIQUETTES - VOLET "MODERNISATION DE L'APPAREIL PRODUCTIF" (MAP)**

**Le Bureau décide :**

- **D'APPROUVER** la convention dont l'objet est de définir les engagements réciproques avec la société ANJOU ÉTIQUETTES et d'accorder le versement d'une subvention de 30 000 euros pour son projet d'investissement, dans le cadre du dispositif d'aides aux entreprises – Volet « Modernisation de l'Appareil Productif » ;
- **D'AUTORISER** le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tous les actes qui peuvent être subséquents.

Résultat des votes : « Pour » = 39; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2020-066- DB

**DISPOSITIF D'AIDES AUX ENTREPRISES - CONVENTION PASSÉE ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE ET LA SOCIÉTÉ FRANCE FIL - VOLET "MODERNISATION DE L'APPAREIL PRODUCTIF" (MAP)**

**Le Bureau décide :**

- **D'APPROUVER** la convention dont l'objet est de définir les engagements réciproques avec la société ACP et d'accorder le versement d'une subvention de 21 480 euros pour son projet d'investissement, dans le cadre du dispositif d'aides aux entreprises – Volet « Modernisation de l'Appareil Productif » ;
- **D'AUTORISER** le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tous les actes qui peuvent être subséquents.

Résultat des votes : « Pour » = 39; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

**DECISION N° 2020-067- DB**

**DISPOSITIF D'AIDES AUX ENTREPRISES - CONVENTION PASSÉE ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE ET LA SOCIÉTÉ GLOBAL FAÇONNAGE - VOLET "MODERNISATION DE L'APPAREIL PRODUCTIF" (MAP)**

**Le Bureau décide :**

- **D'APPROUVER** la convention dont l'objet est de définir les engagements réciproques avec la société GLOBAL FAÇONNAGE et d'accorder le versement d'une subvention de 18 856 euros pour son projet d'investissement, dans le cadre du dispositif d'aides aux entreprises – Volet « Modernisation de l'Appareil Productif » ;
- **D'AUTORISER** le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tous les actes qui peuvent être subséquents.

Résultat des votes : « Pour » = 39; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

**DECISION N° 2020-068- DB**

**DISPOSITIF D'AIDES AUX ENTREPRISES - CONVENTION PASSÉE ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE ET LA SARL OTB - SAS LE PETIT SOLEIL LIGERIEN - VOLET "AIDE À L'IMMOBILIER" (AI)**

**Le Bureau décide :**

- **D'APPROUVER** la convention dont l'objet est de définir les engagements réciproques avec la société SARL OTB et d'accorder le versement d'une avance remboursable à taux 0 % de 50 000 euros pour son projet d'investissement, dans le cadre du dispositif d'aides aux entreprises – Volet « Aide à l'Immobilier » ;
- **D'AUTORISER** le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tous les actes qui peuvent être subséquents.

Résultat des votes : « Pour » = 40; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

**DECISION N° 2020-069- DB**

**ZA LA SAULAIE : TRANSFERT D'ACTIVITÉ DE LA SAS ATS CULLIGAN - APPROBATION DU PROTOCOLE D'ACCORD QUATRIPARTITE**

**Le Bureau décide :**

- **D'AUTORISER** le Président de la Communauté d'Agglomération ou son représentant à signer le protocole d'accord à intervenir entre les parties,
- **D'AUTORISER** le Président de la Communauté d'Agglomération ou son représentant à signer les actes à intervenir, et notamment toutes les pièces qui lui sont subséquentes, ainsi que la promesse de bail commercial et le bail commercial,

Résultat des votes : « Pour » = 40; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0



DECISION N° 2020-070- DB

**ZONE D'ACTIVITÉS DU GRAND BOIS À ALLONNES - CESSION DE LA PARCELLE CADASTRÉE I934P AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ DUJARDIN**

Le Bureau décide :

- **D'AUTORISER** la cession à la société DUJARDIN ou à toute autre société qui s'y substituerait, de la parcelle de terrain de référence cadastrale I 934p d'une superficie d'environ 4.000 m<sup>2</sup> au prix de 12 euros H.T le m<sup>2</sup>, soit 48.000 euros H.T,
- **D'APPROUVER** que l'acte de vente et notamment toutes les pièces qui lui sont subséquentes, soient établis par Notaire,
- **D'AUTORISER** l'acquéreur à déposer toutes les autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de son projet et notamment le permis de construire,
- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Président ou son représentant pour signer les actes à intervenir, et notamment toutes les pièces qui lui sont subséquentes, ainsi que l'éventuel protocole d'accord ou compromis de vente ou promesse de vente,
- **DE METTRE** à la charge de l'acquéreur tous les frais éventuels résultant de cette cession : frais de bornage, de notaire, de branchements, etc.
- **D'IMPUTER** la recette sur le budget de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

Résultat des votes : « Pour » = 42; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

DECISION N° 2020-071- DB

**ZI MÉRON À MONTREUIL-BELLAY : ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE ZL N° 57 AUPRÈS DE MADAME CLAIRE BERNIER**

Le Bureau décide :

- **D'AUTORISER** l'acquisition de la parcelle de terrain cadastrée ZL n° 57, d'une superficie de 2ha 48a 60ca située dans la zone industrielle de Méron à Montreuil-Bellay au prix de 7458,00 euros net de taxes auprès de Madame CLAIRE BERNIER,
- **D'APPROUVER** les termes de la convention prise entre le vendeur et la Communauté d'Agglomération,
- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération ou son représentant pour signer les actes à intervenir, et notamment toutes les pièces qui lui sont subséquentes, ainsi que l'éventuel protocole d'accord ou compromis de vente ou promesse de vente,
- **D'AUTORISER** la prise en charge par la Communauté d'Agglomération des éventuels frais de notaires et de bornage liés à cette acquisition,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération ou son représentant à signer la convention établie entre le vendeur et la Communauté d'Agglomération,
- **D'APPROUVER** que l'acte notarié et notamment toutes les pièces qui lui sont subséquentes, soient établis par notaire,
- **D'AUTORISER** l'imputation des dépenses résultant de cette acquisition sur le budget de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

Résultat des votes : « Pour » = 42; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

**ZI MÉRON À MONTREUIL-BELLAY : ACQUISITION DES PARCELLES CADASTRÉES ZT N° 38, ZT N° 39 ET ZT N° 40 AUPRÈS DE MONSIEUR ET MADAME MAINDRON**

**Le Bureau décide :**

- **D'AUTORISER** l'acquisition des parcelles de terrains cadastrées ZT n° 38, ZT n° 39 et ZT n° 40, d'une superficie totale de 4ha 87a située dans la zone industrielle de Méron à Montreuil-Bellay au prix de 14 600,00 euros net de taxes auprès de Monsieur et Madame MAINDRON,
- **D'APPROUVER** les termes de la convention prise entre le vendeur et la Communauté d'Agglomération,
- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération ou son représentant pour signer les actes à intervenir, et notamment toutes les pièces qui lui sont subséquentes, ainsi que l'éventuel protocole d'accord ou compromis de vente ou promesse de vente,
- **D'AUTORISER** la prise en charge par la Communauté d'Agglomération des éventuels frais de notaires et de bornage liés à cette acquisition,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération ou son représentant à signer la convention établie entre le vendeur et la Communauté d'Agglomération,
- **D'APPROUVER** que l'acte notarié et notamment toutes les pièces qui lui sont subséquentes, soient établis par notaire,
- **D'AUTORISER** l'imputation des dépenses résultant de cette acquisition sur le budget de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

Résultat des votes : « Pour » = 42; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

**ZI MÉRON À MONTREUIL-BELLAY : ACQUISITION DES PARCELLES CADASTRÉES ZL N° 26 ET ZL N° 27 AUPRÈS DE MR ET MME CHRISTIAN DEPUY**

**Le Bureau décide :**

- **D'AUTORISER** l'acquisition des parcelles de terrains cadastrées ZL n° 26 et ZL n° 27, d'une superficie totale de 2ha 12a 80ca située dans la zone industrielle de Méron à Montreuil-Bellay au prix de 6 390,00 euros net de taxes auprès de Monsieur et Madame CHRISTIAN DEPUY,
- **D'APPROUVER** les termes de la convention prise entre le vendeur et la Communauté d'Agglomération,
- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération ou son représentant pour signer les actes à intervenir, et notamment toutes les pièces qui lui sont subséquentes, ainsi que l'éventuel protocole d'accord ou compromis de vente ou promesse de vente,
- **D'AUTORISER** la prise en charge par la Communauté d'Agglomération des éventuels frais de notaires et de bornage liés à cette acquisition,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération ou son représentant à signer la convention établie entre le vendeur et la Communauté d'Agglomération,
- **D'APPROUVER** que l'acte notarié et notamment toutes les pièces qui lui sont subséquentes, soient établis par notaire,
- **D'AUTORISER** l'imputation des dépenses résultant de cette acquisition sur le budget de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

Résultat des votes : « Pour » = 42; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

**ZI MÉRON À MONTREUIL-BELLAY : ACQUISITION DES PARCELLES CADASTRÉES ZL N° 52 ET ZM N° 125 AUPRÈS DES CONSORTS DEPUY**

**Le Bureau décide :**

- **D'AUTORISER** l'acquisition des parcelles de terrains cadastrée ZL n° 52 et ZM n° 125, d'une superficie totale de 4ha 13a 36ca située dans la zone industrielle de Méron à Montreuil-Bellay au prix de 12 400,00 euros net de taxes auprès des consorts DEPUY,
- **D'APPROUVER** les termes de la convention prise entre le vendeur et la Communauté d'Agglomération,
- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération ou son représentant pour signer les actes à intervenir, et notamment toutes les pièces qui lui sont subséquentes, ainsi que l'éventuel protocole d'accord ou compromis de vente ou promesse de vente,
- **D'AUTORISER** la prise en charge par la Communauté d'Agglomération des éventuels frais de notaires et de bornage liés à cette acquisition,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération ou son représentant à signer la convention établie entre le vendeur et la Communauté d'Agglomération,
- **D'APPROUVER** que l'acte notarié et notamment toutes les pièces qui lui sont subséquentes, soient établis par notaire,
- **D'AUTORISER** l'imputation des dépenses résultant de cette acquisition sur le budget de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

Résultat des votes : « Pour » = 42; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

**ZI MÉRON À MONTREUIL-BELLAY : ACQUISITION DES PARCELLES CADASTRÉES ZS N° 34, ZT N° 22, ZT N° 23 ET ZT N° 33 AUPRÈS DU GFA DU BOURREAU**

**Le Bureau décide :**

- **D'AUTORISER** l'acquisition des parcelles de terrains cadastrées ZS n° 34, ZT n° 22, ZT n° 23 et ZT n° 33, d'une superficie totale de 9ha 85a 10ca située dans la zone industrielle de Méron à Montreuil-Bellay au prix de 30 000,00 euros net de taxes auprès du GFA DU BOURREAU,
- **D'APPROUVER** les termes de la convention prise entre le vendeur et la Communauté d'Agglomération,
- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération ou son représentant pour signer les actes à intervenir, et notamment toutes les pièces qui lui sont subséquentes, ainsi que l'éventuel protocole d'accord ou compromis de vente ou promesse de vente,
- **D'AUTORISER** la prise en charge par la Communauté d'Agglomération des éventuels frais de notaires et de bornage liés à cette acquisition,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération ou son représentant à signer la convention établie entre le vendeur et la Communauté d'Agglomération,
- **D'APPROUVER** que l'acte notarié et notamment toutes les pièces qui lui sont subséquentes, soient établis par notaire,
- **D'AUTORISER** l'imputation des dépenses résultant de cette acquisition sur le budget de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

Résultat des votes : « Pour » = 41; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

**DECISION N° 2020-076- DB**

**PROJET D'ÉLABORATION D'UN PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL DU SAUMUROIS (PAT) - AVENANT N° 1 À LA CONVENTION PASSÉE ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE ET LA DRAAF**

**Le Bureau décide :**

- ⇒ **D'APPROUVER** l'avenant n° 1 à la convention n° 2018-DRAAF-13 passée entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et la DRAAF ;
- ⇒ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document afférent à cette opération,

Résultat des votes : « Pour » = 42; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

**DECISION N° 2020-077- DB**

**FONDES-FRANCE ACTIVE : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - CONVENTION ANNÉE 2020**

**Le Bureau décide :**

- **D'APPROUVER** la convention dont l'objet est de définir les engagements réciproques entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et l'Association FONDES « FRANCE ACTIVE des Pays de la Loire » et de fixer le versement d'une subvention de 4 000 euros pour l'année 2020 dans le cadre de son action intitulée « soutien aux publics en difficultés sociales souhaitant mener un projet de création d'entreprise »
- **D'AUTORISER** le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tous les actes qui peuvent être subséquents.

Résultat des votes : « Pour » = 41; «Contre» = 1; « Abstention » = 0, Non votant = 0

**DECISION N° 2020-078- DB**

**CONVENTION DE VENTE ET D'ACHAT D'EAU POTABLE ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BAUGEOIS VALLÉE (POUR LA COMMUNE DE MOULIHERNE ET LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE PARÇAY LES PINS)**

**Le Bureau décide :**

- **D'APPROUVER** la convention de vente et d'achat d'eau à conclure entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et la Communauté de Communes Baugeois Vallée, pour les échanges occasionnels sur la commune de Mouliherne et sur la commune déléguée de Parçay les Pins, fixant les éléments suivants :
  - un tarif identique de 1,20€ HT le m<sup>3</sup> pour les deux structures, qui correspond aux frais de production et de distribution supportés par les structures ainsi que les redevances additionnelles (redevance prélèvement),
  - un tarif éventuellement modifiable chaque année sur décision de l'assemblée délibérante,
  - une échéance de la convention au 31 décembre 2029.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention de vente et d'achat d'eau entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et la Communauté de Communes Baugeois Vallée, pour la commune de Mouliherne et la commune déléguée de Parçay les Pins ;

Résultat des votes : « Pour » = 42; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

**DECISION N° 2020-079- DB**

**MOBILISATION DU SERVICE VILLE D'ART ET D'HISTOIRE DE SAUMUR POUR LA CONDUITE DU PROJET DE LABELLISATION DE L'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE AU TITRE DE PAYS D'ART ET D'HISTOIRE - CONVENTION À INTERVENIR ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE ET LA VILLE DE SAUMUR POUR L'ANNÉE 2020**

**Le Bureau décide :**

- **d'APPROUVER** le principe de la mobilisation du service ville d'art et d'histoire de la Ville de Saumur pour le projet de labellisation de l'agglomération Saumur Val de Loire au titre de Pays d'art et d'histoire ;
- **d'AUTORISER** le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, ou son représentant, à signer la convention, ainsi que tous les actes qui peuvent être subséquents.

Le Bureau est invité à en délibérer.

Résultat des votes : « Pour » = 42; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

**DECISION N° 2020-080- DB**

**CONVENTION DÉPARTEMENTALE D'ANIMATION ET DE DÉVELOPPEMENT CULTURELS 2020/2021**

**Le Bureau décide :**

- **DE SOLLICITER** en tant que coordinateur du dispositif une aide du Conseil Départemental à hauteur de 45 000 € au titre de la Convention Départementale d'Animation et de Développement culturels 2020/2021,
- **DE DÉPOSER** un programme d'actions au nom de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire au titre de la Convention Départementale d'Animation et de Développement Culturels 2020/2021,
- **D'AUTORISER** le Président ou son Vice-Président en charge de la Culture à signer ladite convention et tout autre document afférent.

Résultat des votes : « Pour » = 42; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

**DECISION N° 2020-081- DB**

**MUTUALISATION DES SERVICES COMMUNICATION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE ET DE LA VILLE DE SAUMUR - CONVENTION À INTERVENIR**

**Le Bureau décide :**

- **D'APPROUVER** le principe de la mutualisation des services de la communication de la CASVL et de la Ville de Saumur à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020,
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer la convention à intervenir et réglant les termes de la mutualisation des services de la communication de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et de la Ville de Saumur, ainsi que tous les avenants ou toute pièce se rapportant à cette affaire.

Résultat des votes : « Pour » = 38; «Contre» = 0; « Abstention » = 2, Non votant = 0

**ACQUISITION DU SITE DU MOULIN DU PRÉ À ALLONNES AUPRÈS DE LA SAFER PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE - AMENDEMENT DE LA DÉCISION N° 2019-116-DB DU 26 SEPTEMBRE 2019**

**Le Bureau décide :**

- **D'APPROUVER** la modification de la décision n° 2019-116-DB du Bureau Communautaire en date du 26 septembre 2019
- **D'APPROUVER** l'acquisition auprès de la SAFER, du foncier du Moulin du Pré au prix de 71 000 euros HT,
- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération, ou son représentant pour signer les actes à intervenir, et notamment toutes les pièces qui lui sont subséquentes ;

Résultat des votes : « Pour » = 40; «Contre» = 0; « Abstention » = 0, Non votant = 0

Jannick VACHER

Jackie GOULET

Directeur Général des services

Président de la Communauté d'Agglomération  
Saumur Val de Loire Maire de la Ville de Saumur

<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE</b>	<b>24</b>
<b>Domaine : COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS</b>	
Conseil communautaire du 12/11/2020	

**COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL**

Ref	Date	Libellé															
2020-112 DP	29/09/20	<p><b><u>Référé expertise - Désordres station épuration de Turquant " La Côte" - Désignation de Maître Meunier, Avocat pour la défense des intérêts de la collectivité</u></b>  <b>Décision de confier</b> à Maître Meunier, Avocat au barreau d'Angers, la défense de l'ensemble des intérêts de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, dans le cadre des opérations d'expertise relatives à la station d'épuration « de la Côte » sur le territoire de la Commune de TURQUANT ; <b>De conclure</b> une convention d'honoraires avec Maître Meunier, Avocat au barreau d'Angers, fixant les frais et les honoraires de cette procédure ; <b>D'imputer</b> les frais et honoraires relatifs à cette procédure sur le budget de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.</p>															
2020-113 DP	29/09/20	<p><b><u>Ensemble immobilier is 53ter, route de Rouen et 8, rue Bouju à Saumur - Bail civil avec l'association Les Restaurants du Coeur de Maine et Loire</u></b>  <b>Décision de conclure</b> un bail civil d'une durée de douze mois, renouvelable une fois pour la même durée, avec l'Association Restaurants du Coeur de Maine et Loire, association déclarée 1901, dont le siège social de l'établissement est situé au 48, route du Plessis Grammoire – 49124 Saint Barthélémy d'Anjou et immatriculée sous le numéro SIRET 400 461 356 00091 et représentée par Monsieur Jean-Pierre MÉRIEL, son Président, pour la mise à disposition d'un ensemble immobilier sis 53ter, route de Rouen et 8, rue Bouju à Saumur d'une superficie de 1.454 m<sup>2</sup> et ce, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019 ; <b>D'encaisser</b>, d'avance, un loyer annuel de 19.447,11 euros hors taxe (Dix-neuf mille quatre cent quarante-sept euros et onze centimes) à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019, payable mensuellement auprès de Madame la Trésorière Principale de la Recette Municipale de Saumur.</p>															
2020-114 DP	29/09/20	<p><b><u>Cession de deux véhicules de marque RENAULT Clio (immatriculé DT-802-FP) et CITROEN XSARA (immatriculé DT-403-EB) à la société Dégriffe Cars située à Les Frambouilles à Mouliherne</u></b>  <b>Décision de céder</b>, en l'état, les véhicules renault clio, immatriculé dt-802-fp, et citroen xsara, immatriculé dt-403-eb, à la société dégriffe cars, pour un montant de 450 euros ttc, détaillé comme suit :</p> <table border="1" data-bbox="539 1413 1382 1570"> <thead> <tr> <th>Marque</th> <th>Type n°</th> <th>Immatriculation</th> <th>Date de mise en service</th> <th>Valeur d'origine</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>RENAULT</td> <td>CLIO</td> <td>DT-802-FP</td> <td>14/03/2007</td> <td>11 294,30 €</td> </tr> <tr> <td>CITROEN</td> <td>XSARA</td> <td>DT-403-EB</td> <td>02/07/1999</td> <td>10 580,02 €</td> </tr> </tbody> </table>	Marque	Type n°	Immatriculation	Date de mise en service	Valeur d'origine	RENAULT	CLIO	DT-802-FP	14/03/2007	11 294,30 €	CITROEN	XSARA	DT-403-EB	02/07/1999	10 580,02 €
Marque	Type n°	Immatriculation	Date de mise en service	Valeur d'origine													
RENAULT	CLIO	DT-802-FP	14/03/2007	11 294,30 €													
CITROEN	XSARA	DT-403-EB	02/07/1999	10 580,02 €													
2020-115 DP	29/09/20	<p><b><u>Contentieux administratif-Recours en défense contre la demande d'annulation de la délibération en date du 5 mars 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a approuvé le plan local d'urbanisme intercommunal du secteur Saumur Loire Développement - Désignation de Maître BROSSARD, Avocat pour la défense des intérêts de la collectivité suite à la requête de l'association "Sauvegarde de l'Anjou"</u></b>  <b>Décision de confier</b> à Maître BROSSARD, Avocat au barreau d'Angers, la défense de l'ensemble des intérêts de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, dans le cadre du recours contentieux de l'association « Sauvegarde de l'Anjou » dirigé contre la délibération du Conseil Communautaire du 05 mars 2020 approuvant le plan local d'urbanisme intercommunal du secteur Saumur Loire Développement ; <b>De conclure</b> une convention d'honoraires avec Maître BROSSARD, Avocat au barreau d'Angers, fixant les frais et les honoraires de cette procédure ; <b>D'imputer</b> les frais et honoraires relatifs à cette procédure sur le budget de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.</p>															

Ref	Date	Libellé
2020-116 DP	29/09/20	<p><b>Sinistre constaté le 2 juin 2020 à la Piscine d'Offard à Saumur - Vol par effraction - Acceptation des indemnités versées par la SMACL</b>  <b>Décision d'accepter</b> le règlement de l'indemnité de 109,96 euros, déduction faite de la franchise de 200 euros au titre de notre garantie « Bris de Glace » ;  <b>D'encaisser</b> cette recette sur le budget de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.</p>
2020-117 DP	21/10/20	<p><b>Régie de recettes prolongée et d'avances "Billetterie Spectacles vivants - Avenant n° 5 de la décision n° 2017/018 DP du 27/04/2017 - Actualisation de l'article 6 (modes de recouvrement des recettes)</b>  <b>Décision ARTICLE 1<sup>er</sup></b> – L'article 6 de la décision du Président n° 2017/018 DP en date du 27 avril 2017 est modifié comme suit :</p> <p style="padding-left: 40px;">Les recettes désignées à l'article 5 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Chèque libellé à l'ordre du régisseur ;</li> <li>2. Carte bancaire sur place ou à distance (par téléphone ou via Internet) ;</li> <li>3. Chèques Vacances ;</li> <li>4. Numéraire ;</li> <li>5. e.pass Culture Sport</li> <li>6. Virement bancaire sur le compte DFT du régisseur.</li> </ol> <p style="padding-left: 40px;">Elles sont perçues contre remise à l'utilisateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de billets, ou quittance à souche, ou facture ;</li> <li>- pour la Folle journée, de billets numérotés édités à l'aide d'une billetterie électronique, ou de quittance à souche.</li> </ul> <p><b>ARTICLE 2</b> - Le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et le comptable public de la Trésorerie de Saumur Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.</p>
2020-118 DP	22/10/20	<p><b>Sous-régie de recettes "Billetterie Spectacles vivants de Montreuil-Bellay" - Avenant n° 1 de la décision n° 2019-188 DP du 13/11/2019 - Acceptation du mode de recouvrement e.pass Culture Sport</b>  <b>Décision ARTICLE 1<sup>er</sup></b> – L'article 5 de la décision n° 2019-188 DP du 13 novembre 2019 est modifié comme suit :</p> <p style="padding-left: 40px;">Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Chèque libellé à l'ordre du régisseur titulaire de la régie de recettes prolongée et d'avances « Billetterie Spectacles vivants » ;</li> <li>2. Carte bancaire sur place ou à distance (par téléphone ou via Internet) ;</li> <li>3. Chèques Vacances ;</li> <li>4. Numéraire ;</li> <li>5. e.pass Culture Sport</li> </ol> <p style="padding-left: 40px;">Elles sont perçues contre remise à l'utilisateur de billets, ou quittance à souche, ou facture.</p> <p><b>ARTICLE 10</b> - Le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et le comptable public de la Trésorerie de Saumur Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.</p>



**COMPTE RENDU DES CONVENTIONS de 0 à 23.000 € CONCLUES PAR LE PRÉSIDENT  
ou LE VICE PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE**  
en application de la délibération du conseil communautaire n°2020/124 DC du 30 juillet 2020  
**Etat dressé au 4 novembre 2020**

<b>n° convention</b>	<b>Élu Référent</b>	<b>Objet</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Date de signature</b>	<b>Montant total TTC</b>
<b>2020-001</b>	Eric MOUSSERION	Opération « Nettoyons le Thouet » convention avec le syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine pour la mise à disposition des toilettes sèches – période du 25 au 28 septembre 2020	PNR Loire Anjou Touraine	20/07/20	0,00 €
<b>2020-002</b>	Frédéric MORTIER	Partenariat entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et le Club d'Athlétisme du Pays Saumurois pour la mise en place d'une séance de « Plogging ».	Club d'Athlétisme du Pays Saumurois	07/09/20	249,60 €
<b>2020-003</b>	Eric MOUSSERION	Mise à disposition à titre gracieux de kits de plogging pour ramassage des déchets sur le territoire de Saumur	Kyrielle	15/09/20	0,00 €
<b>2020-004</b>	Jackie GOULET	Zone d'Activités des Sabotiers à Gennes-Val-de-Loire – Bail de 12 mois de mise à disposition de l'atelier relais n° 1	SARL Atelier des Essences	17/09/20	10 843,63 €
<b>2020-005</b>	Jackie GOULET	Zone d'Activités Anjou Actiparc de Longué-Jumelles – Avenant 2 à la convention d'occupation précaire en date du 27 mai 2016	SA SITM France	14/09/20	2 956,44 €
<b>2020-006</b>	Jackie GOULET	Zone d'Activités de la Saulaie à Doué en Anjou : Convention d'Occupation Précaire de mise à disposition de l'atelier relais n° 1	Anjou Solution Industrie	07/09/20	8 222,40 €
<b>2020-007</b>	Jackie GOULET	Convention de sous-location – salle Dames et amphithéâtre Guiliani	Mission Locale du Saumurois	17/09/20	0,00 €
<b>2020-008</b>	Jackie GOULET	Parc Expo du Breil – Contrat de location avec LÉO pour le salon Maison et Déco programmé du 02 au 04/10/2020	LÉO	23/09/20	9 723,00 €
<b>2020-009</b>	Frédéric MORTIER	Utilisation du stade communautaire d'athlétisme Offard par le lycée privé « Les Ardilliers » période 7 septembre 2020 au 11 juin 2020	Lycée les Ardilliers	01/10/20	Tarif horaire conseil régional
<b>2020-010</b>	Frédéric MORTIER	Utilisation de La salle communautaire de gymnastique « Gym'agglo » par la fédération française de cardiologie – section cœur et santé du Saumurois – période : 31 août 2020 au 6 juillet 2021	Fédération Française de cardiologie Section « Cœur et Santé du Saumurois »	01/10/20	0,00 €

<b>2020-011</b>	Frédéric MORTIER	Utilisation de la salle de communautaire de gymnastique « Gym'agglo » par la Ville de Saumur – période : 5 novembre au 17 décembre 2020 et du 5 janvier au 16 février 2021	École Municipale des Sports – Ville de Saumur	01/10/20	0,00 €
<b>2020-012</b>	Rodolphe MIRANDE	Convention de prêt de documents de la médiathèque aux collectivités et associations du Maine-et-Loire. Convention établie pour l'année en cours à compter du 25/09/2020 et renouvelable 2 fois par tacite reconduction.	A F R I J E Culture et Loisirs	25/09/20	0,00 €
<b>2020-013</b>	Jackie GOULET	Zone d'Activités Anjou Actiparc de Longué-Jumelles – Bail de 36 mois de mise à disposition de l'atelier relais n° 5	Société Coopérative Agricole des Pays de Loire	02/10/20	109 529,28 €
<b>2020-014</b>	Frédéric MORTIER	Utilisation de La salle communautaire de gymnastique « Gym'agglo » par le collège Honoré de Balzac – période du 7 septembre 2020 au 1er juin 2021.	Collège Honoré de Balzac – St Lambert des Levées	01/10/20	Tarif horaire conseil départemental
<b>2020-015</b>	Frédéric MORTIER	Utilisation de la salle communautaire de gymnastique « Gym'agglo » par la Fédération Française d'Équitation « POLE FRANCE DE VOLTIGE » - période du 1er septembre 2020 au 6 juillet 2021.	Pôle France de Voltige	01/10/20	0,00 €
<b>2020-016</b>	Frédéric MORTIER	Utilisation du stade communautaire d'athlétisme Offard par le Club d'Athlétisme du Pays Saumurois (CAPS) – période du 1er septembre 2020 au 6 juillet 2021	CAPS	01/10/20	0,00 €
<b>2020-017</b>	Frédéric MORTIER	Utilisation du stade communautaire d'athlétisme Offard par l'association « Terre de runners » - période du 9 septembre 2020 au 30 juin 2021	Terre de runners	08/10/20	0,00 €
<b>2020-018</b>	Frédéric MORTIER	Utilisation du stade communautaire d'athlétisme Offard par Saumur Natation – période du 1er septembre 2020 au 6 juillet 2021	Saumur Natation	01/10/20	0,00 €
<b>2020-019</b>	Frédéric MORTIER	Utilisation de la piscine communautaire de Doué-en-Anjou par le collège Saint Joseph – période du 14 septembre 2020 au 30 novembre 2020	Collège St Joseph	01/10/20	Tarif horaire conseil départemental
<b>2020-020</b>	Frédéric MORTIER	Utilisation de la piscine communautaire du Val de Thouet par l'association « Enfance et pluriel » - période du 17 septembre 2020 au 24 juin 2021	Enfance et Pluriel	30/09/20	514,50 €
<b>2020-021</b>	Rodolphe MIRANDE	Convention de mise à disposition de l'auditorium de la médiathèque de Saumur à l'association Affinités France Italie	Affinités France Italie	02/09/20	0,00 €
<b>2020-022</b>	Jackie GOULET	Parc Expo du Breil – Contrat de location avec LANIMACOM pour BIM BOUM PARC pendant les vacances de la Toussaint 2020	LANIMACOM	09/10/20	6 189,19 €
<b>2020-023</b>	Frédéric MORTIER	Appel à projet « donne du sport à ton corps » - Omnibad Nor Est Anjou – période du 7 septembre 2020 au 28 juin 2021	ONEA	15/10/20	2 000,00 €
<b>2020-024</b>	Frédéric MORTIER	Utilisation de la salle communautaire de gymnastique « Gym'agglo » par l'association « Saumur Loire Alliance Gymnique » - période du 31 août 2020 au 6 juillet 2021.	SLAG	15/10/20	0,00 €
<b>2020-025</b>	Frédéric MORTIER	Utilisation des piscines communautaires Val de Thouet et Offard Hiver par l'association Jeanne d'Arc Saumur	JASP	10/09/20	0,00 €

		Plongée – période du 31 août 2020 au 31 août 2021			
<b>2020-026</b>	Frédéric MORTIER	Utilisation de la piscine communautaire du Val de Thouet par le foyer « Les Logis du Bois » - période du 17 septembre 2020 au 30 juin 2021	IME Les Logis du Bois	01/10/20	2 160,90 €
<b>2020-027</b>	Frédéric MORTIER	Utilisation de la piscine communautaire Offard Hiver par l'IME « Champfleury » - période du 10 septembre 2020 au 03 juin 2021	IME Champfleury	01/10/20	514,50 €
<b>2020-028</b>	Frédéric MORTIER	Utilisation de la piscine communautaire Offard Hiver par le lycée Les Ardilliers - période du 08 septembre 2020 au 04 juin 2021	Lycée les Ardilliers	01/10/20	Tarif horaire conseil départemental
<b>2020-029</b>	Frédéric MORTIER	Utilisation de la piscine communautaire Val de Thouet par le lycée Saint-Louis - période du 14 septembre 2020 au 14 juin 2021	Lycée Saint-Louis	01/10/20	Tarif horaire conseil départemental
<b>2020-030</b>	Frédéric MORTIER	Utilisation de la piscine communautaire Offard Hiver par le lycée professionnel agricole Edgar Pisani du 09 mars 2021 au 1er juin 2021	Lycée Edgar Pisani	01/10/20	Tarif horaire conseil départemental
<b>2020-031</b>	Frédéric MORTIER	Utilisation de la piscine communautaire de Doué-en-Anjou par le collège Calypso – période du 17 septembre 2020 au 3011 mars 2021	Collège Calypso	01/10/20	Tarif horaire conseil départemental
<b>2020-032</b>	Frédéric MORTIER	Utilisation de la piscine communautaire Offard Hiver par le collège Saint-Anne - période du 07 septembre 2020 au 26 novembre 2020	Collège Saint-Anne	01/10/20	Tarif horaire conseil départemental
<b>2020-033</b>	Frédéric MORTIER	Utilisation de la piscine communautaire Offard Hiver par le collège Saint-Louis - période du 11 septembre 2020 au 19 février 2021	Collège Saint-Louis	01/10/20	Tarif horaire conseil départemental
<b>2020-034</b>	Frédéric MORTIER	Utilisation de la piscine communautaire Offard Hiver par le collège Saint-André - période du 30 novembre 2020 au 07 juin 2021	Collège Saint-André	01/10/20	Tarif horaire conseil départemental
<b>2020-035</b>	Frédéric MORTIER	Utilisation de la piscine communautaire Offard Hiver par le collège Honoré de Balzac - période du 01 décembre 2020 au 04 juin 2021	Collège Honoré de Balzac – St Lambert des Levées	01/10/20	Tarif horaire conseil départemental
<b>2020-036</b>	Frédéric MORTIER	Utilisation de la piscine communautaire Offard Hiver par la Maison des Jeunes et de la Culture - période du 09 septembre 2020 au 23 juin 2021	MJC	01/10/20	0,00 €
<b>2020-037</b>	Frédéric MORTIER	Utilisation de la piscine communautaire Val de Thouet par le Groupement des Parkinsoniens de Maine et Loire - période du 16 septembre 2020 au 23 juin 2021	GPML 49	01/10/20	1 097,60 €
<b>2020-038</b>	Frédéric MORTIER	Utilisation des piscines communautaires Val de Thouet et Offard Hiver par le Centre Hospitalier – période du 10 septembre 2020 au 31 août 2021	CHU Aquamaternité	01/10/20	34,30€/heure
<b>2020-039</b>	Frédéric MORTIER	Utilisation de la piscine communautaire Offard Hiver par le Centre principal de secours de Saumur - période du 21 septembre 2020 au 07 juin 2021	SDIS 49	01/10/20	0,00 €
<b>2020-040</b>	Marc BONNIN	Convention de prestation de service pour l'entretien des équipements communautaires de la Communauté d'Agglomération SAUMUR VAL DE LOIRE situés sur la commune de Gennes Val de Loire	Commune de Gennes Val de Loire	15/10/20	6700 € annuel
<b>2020-041</b>	Jackie GOULET	Convention d'utilisation des locaux dy Lycée Duplessis Mornay par le Campus Universitaire de Saumur	Lycée Duplessis Mornay	03/09/20	3 458,00 €

<b>2020-042</b>	Frédéric MORTIER	Utilisation des piscines communautaires Val de Thouet et Offard Hiver par l'association Saumur Natation – période du 31 août 2020 au 31 août 2021	Saumur Natation	08/10/20	0,00 €
<b>2020-043</b>	Frédéric MORTIER	Utilisation de la piscine communautaire de Doué-en-Anjou par le collège Lucien Millet – période du 7 décembre 2020 au 8 mars 2021	Collège Lucien Millet	08/10/20	Tarif horaire conseil départemental
<b>2020-044</b>	Frédéric MORTIER	Utilisation des piscines communautaires Val de Thouet et Offard Hiver par l'institut médico-éducatif « Chantemerle » – période du 10 septembre 2020 au 14 juin 2021	IME Chantemerle	08/10/20	34,30€/heure
<b>2020-045</b>	Frédéric MORTIER	Appel à projet « donne du sport à ton corps » - Athlétic Club Longuéen Volley – période du 3 septembre 2020 au 3 juillet 2021	ACL Volley	22/10/20	2 000,00 €
<b>2020-046</b>	Grégory PIERRE	Subvention de fonctionnement à la BGE Anjou-Mayenne au titre de l'année 2020	BGE Anjou-Mayenne	29/10/20	5 000,00 €
<b>2020-050</b>	Grégory PIERRE	Subvention de fonctionnement à Initiative Anjou au titre de l'année 2020	Initiative Anjou	29/10/20	5 000,00 €
<b>2020-071</b>	Frédéric MORTIER	Utilisation de la piscine communautaire d'Offard par le collège Yolande d'Anjou – période du 9 décembre 2020 au 10 mars 2021	Collège Yolande D'Anjou	15/10/20	Tarif horaire conseil départemental
<b>2020-072</b>	Frédéric MORTIER	Utilisation de la piscine communautaire Offard hiver par l'institut médico-éducatif « la vallée de l'Anjou » - période du 8 septembre 2020 au 3 juin 2021	IME « la Vallée de l'Anjou »	15/10/20	1 046,15 €
<b>2020-073</b>	Frédéric MORTIER	Utilisation de la piscine communautaire Offard hiver par le foyer « La maison des Pins » - période du 7 septembre 2020 au 7 juin 2021	Foyer « La maison des pins »	08/10/20	1 029,00 €
<b>2020-074</b>	Frédéric MORTIER	Utilisation de la piscine communautaire de Doué-en-Anjou par le centre socioculturel du Douessin – période du 14 septembre 2020 au 31 août 2021	Centre socioculturel du Douessin	08/10/20	583,10 €
<b>2020-075</b>	Jackie GOULET	Sinistre du 23 avril 2019-Dommages aux biens-Clôture endommagée sur RD 347 – Acceptation d'indemnités	AXA	23/10/20	3 720,00 €

Objet du Marché	N° de Lot	Attributaire	Code Postal	Ville	Date de notification	Montant HT €
Transfert des eaux usées de Rou-Marson vers Saumur		Groupement FOUR-NIE et Cie SCOP SA & LUC DURAND & HUBERT	79190	SAUZE - VAUSSAIS	14/10/2020	1 116 090,50 €
Marchés subséquents aux Accords Cadre - Travaux d'entretien et de modernisation des voiries communautaires et des espaces publics communaux (Marché n°2018AC2) - Marché Subséquent n°22 : Réfections de voirie sur les ZA du Coudray-Macouard et de Montreuil-Bellay		TERRASSEMENTS JUSTEAU	49700	LOURESSE ROCHEMENIER	17/10/2020	68 458,00 €
Marchés subséquents aux Accords Cadre - Travaux d'entretien et de modernisation des voiries communautaires et des espaces publics communaux (Marché n°2018AC1) - Marché Subséquent n°23 : ZA de la Croix Saint Marc (Doué-en-Anjou) - Réfection de voirie		COLAS	49035	ANGERS	09/10/2020	63 000,00 €
Fourniture d'un vidéo projecteur		DISCRETION	49700	BEAUCIOUZE	21/09/2020	40 730,21 €
Contrat de maintenance logiciel délibérations Acte Office		BERGER LE-VRAULT	31670	LABEGE	30/10/2020	8 496,09 €
Contrat de maintenance des équipements téléphoniques site HdV (Autocom)		NXO	44800	SAINT-HERBLAIN	14/09/2020	19 224,00 €

### ETAT DES AVENANTS NOTIFIES

Entre le 01 Octobre et 12 Novembre 2020  
Annexé au compte rendu synthétique des décisions  
Prises par le Président en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été attribuée par délibération du Conseil n°2020/124 DC du 30 juillet 2020 votée par le Conseil de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire portant délégation au Bureau et au Président d'une partie de ses attributions,

Objet du Marché	N°	Attributaire	Code Postal	Ville	Date de notification	Montant € HT
Marché de travaux d'aménagement de 4 barrages hydrauliques dans le cadre de l'expérimentation d'abaissement des lignes d'eau et de restauration de la continuité écologique sur le Thouet en Maine et Loire (49) – Lot 4 : Travaux hydraulique pour le barrage de Saint Just sur Dive	2	VINCI	49330	CHATEAUNEUF SUR SARTHE	30/09/2020	8 472,60
Travaux de remise en état du théâtre de Saumur – Équipements scénographiques – Lot n°1 :	2	SAS TAMBE	73290	LA MOTTE SERVOLEX	01/10/2020	2 489,84

Objet du Marché	N°	Attributaire	Code Postal	Ville	Date de notification	Montant € HT
Machinerie – Menuiserie scénique						
Mission de maîtrise d'œuvre – Construction d'une piscine couverte intercommunale sur la commune de Longué-Jumelles	2	Groupement BERTHOMIEU BISSE- RY MINGUI -ETHIS - AREST - FGECO - ETAMINE - ATELIER BOUVIER ENVIRONNEMENT	44 200	NANTES	22/10/2020	Sans incidence financière
Travaux divers au Théâtre de Saumur – Lot 2 : Peinture	1	Groupement NACRE PATRIMOINE Sas & RONOPEINT Sarl	44230	SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE	06/10/2020	- 17,00
Travaux de forage d'essai et de pompage sur le champ captant du Petit Puy à Saumur	1	FORAGE MASSE SAS	17380	CHANTEMERLE SUR LA SOIE	09/10/2020	8 012,50
Travaux de mise à niveau de l'installation « Déluge » au théâtre de Saumur	1	CLF SATREM	35131	CHARTRES DE BRETAGNE	09/10/2020	4 330,00
Contrat de maintenance matériels, logiciels et d'assistance téléphonique relatif au système de gestion du contrôle d'accès et de la billetterie des piscines (Les Fontaines Doué en Anjou, Val de Thouet, Ofard + 5 piscines d'été Gennes, Les Rosiers sur Loire, Brain sur Allonnes, Longué et Montreuil Bellay	1	HORANET	70328	FONTENAY LE COMTE	16/09/2020	1 037,00
Elaboration d'un programme de revitalisation et d'amélioration des conditions d'habitat des centres bourgs de Longué Jumelles et Allonnes	2	Groupement SOLIHA Maine et Loire - SOLIHA HTO - URBAN'ISM - ONILLON-DURET-BÛCHER - LESTOUX et ASSOCIÉS	49100	ANGERS	09/09/2020	Sans incidence financière

**ETAT ARRETE AU 4 NOVEMBRE 2020**

Jannick VACHER

Jackie GOULET

Directeur Général des services

Président de la Communauté d'Agglomération  
Saumur Val de Loire Maire de la Ville de Saumur